



RCS : SEDAN

Code greffe : 0802

Documents comptables

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 50204

Numéro SIREN : 348 931 577

Nom ou dénomination : CHAMPAGNE ARDENNE REVISION


Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2017 sous le numéro de dépôt 453

SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION

18 RUE EDMOND PIERROT

08000 WARCQ

Dépôt n° 453  
du 19 MARS 2017

A circular stamp from the Tribunal de Commerce de Reims. The text "TRIBUNAL de COMMERCE" is written along the top inner edge, and "REIMS" is written along the bottom inner edge. There are two small stars on the right side of the circle.

## COMPTES ANNUELS

**BILAN - ACTIF**

1

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 18 RUE EDMOND PIERROT 08000 WARCO Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 34893157700038 Néant  \*

				Exercice N clos le, N-1		Exercice N-1	
				31 08 2016		31 08 2015	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
<b>Capital souscrit non appelé (I)</b>		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	21 020	AK		21 020	21 020
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	21 020	BK		21 020	21 020	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	1 685	BQ		1 685	2 430
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	282 929	BY	17 982	264 947	205 131
	Autres créances (3)	BZ	40 845	CA		40 845	21 693
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	258 386	CG		258 386	186 718
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 516	CI		2 516	3 103
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	586 361	CK	17 982	568 379	419 075
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	607 381	1A	17 982	589 398	440 095	
Renvois : (1) Dont droit au bail			CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	21 507
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

**CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL**

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2022 Dossier N° 0 CAR 00 en Euros

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION**

Néant  \*

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

		Exercice N		Exercice N-1		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....210...000.....)	DA	210 000	210 000	210 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC				
	Réserve légale (3)	DD	21 000	21 000	21 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF				
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	50 625	50 602	50 602	
	Report à nouveau	DH				
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	22 542	15 023	15 023	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	304 167	296 625	296 625	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	<b>TOTAL (II)</b>	DO				
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	<b>TOTAL (III)</b>	DR				
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			2 339	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	225 401	97 782	97 782	
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 831	43 349	43 349	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
Autres dettes	EA					
<b>Compte régul.</b>	Produits constatés d'avance (4)	EB				
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	285 232	143 470	143 470		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	589 398	440 095	440 095		
<b>RENVIS</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	285 232	143 470	143 470		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			2 339		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SASU CHAMPAGNE ARDENNE REVISION				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF	
		services*	FG	369 157	FH		FI	363 200
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	369 157	FK		FL	363 200	
Production stockée*						FM	(745)	
Production immobilisée*						FN		
Subventions d'exploitation						FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	1 022	
Autres produits (1) (11)						FQ	120	
						FR	368 532	
						FS		
						FT		
						FU		
						FV	223	
						FW	291 291	
						FX	907	
						FY	34 324	
						FZ	13 103	
						GA		
						GB		
						GC		
						GD		
						GE	6	
						GF	339 630	
						GG	28 902	
						GH		
						GI		
						GJ		
						GK		
						GL	4 549	
						GM		
						GN		
						GO		
						GP	4 549	
						GQ		
						GR		
						GS		
						GT		
						GU		
						GV	4 549	
						GW	33 451	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							31 034	
opérations en courant	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 730	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	8 730	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	8 730	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	39 764	



## ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

### Règles et méthodes comptables

#### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 18 rue Edmond Pierrot dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2016 dont le total est de 589 398.22 Euros et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 369 156.67 Euros et dégageant un bénéfice de 22 541.77 Euros, ont été établis selon les normes définies par le règlement ANC n°2015-06 du 23 Novembre 2015 relatif au plan comptable général homologué par l'arrêté du 4 Décembre 2015 publié au Journal officiel du 8 Décembre 2015.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

#### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a fait l'objet d'un contrôle d'URSSAF au titre de la période du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2014 ; le contrôle s'est soldé sans rappel de cotisations, ni aucune irrégularité relevée conformément à la lettre d'observations en date du 12 Janvier 2016.

#### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2023/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### ***Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :***

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

### ***Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :***

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif.

### **Informations générales complémentaires**

#### ***Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau & informatique de 2 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

### **Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti », pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

### **Informations relatives au CICE**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant 725 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient donc en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

**Luc CHARLIER**

*Commissaire aux Comptes*

*Inscrit près de la Cour d'Appel de REIMS*

*1 bis, rue de Lorraine*

*08000 CHARLEVILLE-MEZIERES*

*Téléphone : 03.24.56.30.90*

*Télécopieur : 03.24.56.20.64*

**SAS CHAMPAGNE ARDENNE REVISION**

*18, rue Edmond Pierrot*

**08000 WARCO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2016**

**SAS CHAMPAGNE ARDENNE REVISION**

*18, rue Edmond Pierrot*

**08000 WARCO**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2016**

*Monsieur le Président,  
Messieurs,*

*En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2016, sur :*

- le contrôle des comptes annuels de la société, tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- la justification des appréciations,*
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.*

*Les comptes annuels ont été arrêtés par votre direction. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.*

**I. Opinion sur les comptes annuels**

*J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.*

*J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.*

*Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.*

## **II. Justification des appréciations**

*En application des dispositions de l'article L. 823-9, 1er alinéa, du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.*

*Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.*

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

*J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.*

*Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.*

Fait à Charleville-Mézières,  
Le 14 décembre 2016.



## BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/08/2016-12			Exercice N-1 31/08/2015-12	Ecart N/N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles	21 020		21 020	21 020		
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
<b>Immobilisations financières (2)</b>						
Participations mises en équivalence						
Autres participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>Total II</b>	<b>21 020</b>		<b>21 020</b>	<b>21 020</b>		
<b>Stocks et en cours</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services	1 685		1 685	2 430	745	30.66
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>						
Clients et comptes rattachés	282 929	17 982	264 947	205 131	59 816	29.16
Autres créances	40 845		40 845	21 693	19 152	88.28
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	258 386		258 386	186 718	71 668	38.38
Charges constatées d'avance (3)	2 516		2 516	3 103	587	18.92
<b>Total III</b>	<b>586 361</b>	<b>17 982</b>	<b>568 379</b>	<b>419 075</b>	<b>149 304</b>	<b>35.63</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>607 381</b>	<b>17 982</b>	<b>589 398</b>	<b>440 095</b>	<b>149 304</b>	<b>33.93</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

21 507

**BILAN PASSIF**

PASSIF		Exercice N 31/08/2016 12	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 210 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	210 000	210 000		
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale	21 000	21 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	50 625	50 602	23	0.05
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	22 542	15 023	7 519	50.05
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	304 167	296 625	7 542	2.54
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
DETTES (I)	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		2 339	2 339	100.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
<b>Dettes d'exploitation</b>					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	225 401	97 782	127 619	130.51	
Dettes fiscales et sociales	59 831	43 349	16 482	38.02	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	<b>Total IV</b>	285 232	143 470	141 762	98.81
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		589 398	440 095	149 304	33.93

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

285 232

143 470

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2016 12			Exercice N-1 31/08/2015 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	369 157		369 157	363 200		5 957	1.64
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	369 157		369 157	363 200		5 957	1.64
Production stockée			745	277		468	168.95
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation				1 022		1 022	100.00
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges					1	119	NS
Autres produits			120				
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			368 532	363 946		4 586	1.26
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				223		223	100.00
Autres achats et charges externes *			291 291	287 629		3 662	1.27
Impôts, taxes et versements assimilés			907	901		5	0.60
Salaires et traitements			34 324	31 962		2 362	7.39
Charges sociales			13 103	12 016		1 087	9.04
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			6	181		175	96.57
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			339 630	332 912		6 718	2.02
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			28 902	31 034		2 132	6.87
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2016	Exercice N-1 31/08/2015	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	4 549	8 730	4 181	47.89
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	<b>4 549</b>	<b>8 730</b>	<b>4 181</b>	<b>47.89</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	<b>4 549</b>	<b>8 730</b>	<b>4 181</b>	<b>47.89</b>
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>33 451</b>	<b>39 764</b>	<b>6 313</b>	<b>15.88</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		911	911	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>		<b>911</b>	<b>911</b>	<b>100.00</b>
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		<b>911</b>	<b>911</b>	<b>100.00</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	10 909	23 830	12 921	54.22
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>373 081</b>	<b>372 676</b>	<b>405</b>	<b>0.11</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>350 539</b>	<b>357 653</b>	<b>7 114</b>	<b>1.99</b>
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	<b>22 542</b>	<b>15 023</b>	<b>7 519</b>	<b>50.05</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

# Règles et méthodes comptables

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

**De la SAS "Champagne Ardenne Révision" sis à WARCQ (08000), 18 rue Edmond Pierrot dont le secteur d'activité est l'exercice de la profession de Commissariat aux Comptes**

L'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2016 dont le total est de 589 398.22 Euros et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 369 156.67 Euros et dégagant un bénéfice de 22 541.77 Euros, ont été établis selon les normes définies par le règlement ANC n°2015-06 du 23 Novembre 2015 relatif au plan comptable général homologué par l'arrêté du 4 Décembre 2015 publié au Journal officiel du 8 Décembre 2015.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis par le Président de la société.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a fait l'objet d'un contrôle d'URSSAF au titre de la période du 1er Janvier 2013 au 31 Décembre 2014 ; le contrôle s'est soldé sans rappel de cotisations, ni aucune irrégularité relevée conformément à la lettre d'observations en date du 12 Janvier 2016.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les principes d'établissement des comptes annuels ont été appliqués conformément aux hypothèses de bases :

- image fidèle,
- comparabilité et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

Seules sont exprimées les informations significatives conformément à la directive 2023/34/UE du 16 juin 2013, art.3 & c.com.art.L123-16-1 modifié. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### ***Modalités pratiques d'application des règles comptables relatives aux actifs :***

La société ne dépassant pas, à la clôture de l'exercice, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L. 123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux PME, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entreprise n'a pas identifié d'immobilisation décomposable.

### ***Options prises dans le cadre de l'application des règles comptables :***

L'entité a décidé :

- en ce qui concerne les frais de constitution, de transformation, et de premier établissement, la comptabilisation en charges de l'exercice.

La société n'a pas formulé d'option sur les points suivants au titre desquels elle n'était pas concernée :

- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission,
- les coûts de développement,
- les composants de 2ème catégorie et les provisions pour grosses révisions,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur titres de participation et des titres de placement immobilisés,
- les droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations,
- les coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actif.

### **Informations générales complémentaires**

#### ***Immobilisations corporelles et incorporelles***

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, n'ont pas encore fait l'objet d'une option. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Tant sur le plan comptable qu'au plan fiscal, les amortissements pour dépréciation sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'usage.

En l'absence de décomposition :

- matériel de bureau & informatique de 2 à 5 ans

Lorsque l'entreprise dispose d'indices de perte de valeur concernant certains actifs, un test de dépréciation est effectué, il consiste à comparer la valeur nette comptable à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est-à-dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.

### *Stocks*

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti », pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les travaux en cours sont valorisés en fonction de l'état d'avancement à la clôture de l'exercice au prix de vente déduction faite d'un abattement lié à notre contrat de prestation de service ainsi que d'un abattement supplémentaire de 5%.

Cette méthode simple d'application n'a pas d'incidence significative sur la valorisation des stocks compte tenu de leur rotation rapide.

### *Créances*

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

### Informations relatives au CICE

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant 725 Euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient donc en diminution des charges d'exploitation.

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2015 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

**« CHAMPAGNE ARDENNE RÉVISION »**  
**Société par actions simplifiée au capital de 210.000 Euros**  
**Siège social : 18 rue Edmond Pierrot, 08000 WARCQ**  
**348.931.577 RCS Sedan**

**EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 30 DECEMBRE 2016**

**DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2016**

**DEUXIEME DECISION**

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 22.541,77 Euros comme suit :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 22.541,77 Euros,
- Autres réserves : 50.624,86 Euros,
- **Bénéfice distribuable : 73.166,63 €**

Affectation :

- |   |                  |
|---|------------------|
| – la somme de 70.000,00 Euros<br>à titre de dividendes à l'Associé unique,<br>soit un montant de 28,00 Euros pour chacune des<br>2.500 actions composant le capital social, | 70.000,00 Euros, |
| – le solde, soit le montant de 3.166,63 € Euros,<br>au poste « Autres réserves » qui se trouve ainsi porté au<br>même montant,  | 3.166,63 Euros,  |

**Total égal au bénéfice distribuable de l'exercice..... 73.166,63 Euros.**

Il est précisé que les revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Août 2016 éligibles à la réfaction de 40 % s'élèvent à SOIXANTE DIX MILLE (70.000) Euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution, mais que de par sa qualité, l'Associée unique ne pourra bénéficier dudit abattement.

Le dividende sera mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<u>Exercices</u>	<u>Dividendes</u>	
2012/2013	15.000 Euros	éligibles à l'abattement de 40%.
2013/2014	25.000 Euros	éligibles à l'abattement de 40%.
2014/2015	15.000 Euros	éligibles à l'abattement de 40%.

Certifié conforme,

Le Président,

**Jean-Bernard PIERQUIN :**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line extending to the right.